EXTRAIT DES MINUTES DU GREFF
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA
VILLE DE MARSEILLE ARRONDISSEMENT
DUDIT CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHÔNE.

1290
- 2 NOV. 2005

28 OCT. 2005

6WB115

001131

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE AUX FINS DE

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS EN NATURE

A la requête de :

Monsieur Raymond BLANCARD, Monsieur Stéphane BLANCARD et de Madame Nathalie BLANCARD,

Ayant pour avocat et représenté par :

JURISTES ET CONSEILS ASSOCIES, société d'Avocats au Barreau de Marseille, domiciliée Parc du Banian, Montée de Saint Menet à Marseille 13.011, en la personne de Maître Jean Luc RAINAUD.

Avons l'honneur de vous exposer,

Que nous envisageons en qualité de membres fondateurs, de souscrire par apport en nature d'actions de la société :

> Fidécompta Fiduciaire d'Expertise Comptable, Société à Anonyme au capital de 200.000 Euros dont le siège social est à 13.011 Marseille, le Parc du Banian, Montée de Saint Menet, ayant pour numéro unique d'identification 064.801.152, RCS Marseille,

au capital de la société par actions simplifiée FIDEX, en formation, dont le siège social sera situé à 13.011 Marseille, le Parc du Banian, Montée de Saint Menet et dont Monsieur Stéphane BLANCARD devrait être désigné Président.

Conformément aux articles L 225-14 al. 1 et L 225-8 du NCC et aux articles 64 et 72 du décret 67-236 du 23 Mars 1967, nous vous demandons de bien vouloir désigner un commissaire ayant pour mission de vérifier les apports en nature des titres de la société Fidécompta Fiduciaire d'Expertise Comptable et leur valorisation et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

Vous trouverez, ci-joint, en annexe, le tableau descriptif de l'opération envisagée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sentiments respectueux.

A Marseille le 24 octobre 2.005.

Juristes et Conseil Associés
Maître Jean luc. RAINAUD

ORDONNANCE

NOUSPiccu Michel..... juge délégué à la Présidence du Tribunal de Commerce de Marseille,

Assisté de notre greffier,

VU la requête qui précède et les causes y énoncées,

Vu les articles L.227-1 et 225-14 du Code de Commerce et les articles 64 et 169 du décret du 23 mars 1967

Désignons : Madame Sophie SMADJA,
ESC2
298, Avenue du Club Hippique
13.084 Aix en Provence cedex 2
Commissaire aux comptes inscrit

En qualité de commissaire aux apports ayant pour mission de vérifier, sous sa responsabilité, les apports en nature qui doivent être faits par :

Monsieur Raymond BLANCARD
Monsieur Stéphane BLANCARD
Madame Nathalie BLANCARD

A la société par Actions Simplifiée en Formation :

FIDEX
Le Parc du Banian, Montée de Saint Menet, 13.011 Marseille

Et d'en dresser rapport,

Disons que les actes constitutifs seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce Territorialement compétent, conformément au décret du 30 mai 1984

LAISSONS les dépens à la charge du requérant,

DISONS, qu'il nous sera référé en cas de difficultés,

ORDONNONS le dépôt de la présente au greffe de notre Tribunal,

DONNE à MARSEILLE, le ..28 octobre 2005.....

2 PAGES

Pour EXPÉDITION conforme
délivrée le 28 OCT. 2005
Pour la Société Civile Professionnelle
P/Un Greffier Associé,

TRIBUNAL de COMMERCE de MARSEILLE * GREFFE *

COMMIS GREFFIER
Mme FUZA

LE GREFFIER

LE JUGE DELEGUE